

## Programme de Parrainage – Curtis Immobilier (Gestion Locative)

### Mentions légales du programme :

#### 1. Présentation du programme :

Le programme de parrainage de Curtis Immobilier permet à toute personne (le « Parrain ») de recommander un propriétaire bailleur (le « Filleul ») à l'agence pour la gestion locative de son bien immobilier. Si le Filleul signe un **contrat de gestion** avec Curtis Immobilier et si un **contrat de location** est signé pour le bien confié en gestion, le Parrain recevra une carte cadeau d'une valeur de 150 euros et le Filleul bénéficiera de 3 mois d'honoraires de gestion offerts, dans les conditions suivantes.

#### 2. Conditions de participation :

Le Parrain doit être une personne physique, majeure, pouvant recommander un propriétaire bailleur (Filleul).

Le Filleul doit être un propriétaire souhaitant confier la gestion de son bien immobilier à Curtis Immobilier.

Le **contrat de gestion** (mandat de gestion) doit être signé entre Curtis Immobilier et le Filleul.

Le **contrat de location** pour le bien géré doit être signé entre Curtis Immobilier et un locataire avant de débloquent la carte cadeau pour le parrain.

#### 3. Récompenses :

**Parrain** : Une carte cadeau d'une valeur de 150 euros, envoyée dans un délai de 60 jours suivant la signature du **contrat de location**.

**Filleul** : 3 mois d'honoraires de gestion locative offerts dès la signature du contrat de location.

#### 4. Durée du programme :

Le programme de parrainage est proposé à compter du 1er avril 2025 et est valable pour une durée indéterminée, sauf en cas de modification ou d'annulation du programme par Curtis Immobilier, auquel cas les participants seront informés. Curtis Immobilier se réserve le droit de modifier, suspendre ou mettre fin au programme de parrainage à tout moment, sans préavis. Toutefois, les recommandations enregistrées avant la modification, la suspension ou la fin du programme seront prises en compte et les cartes cadeaux dues seront envoyées conformément aux conditions en vigueur au moment de l'enregistrement.

#### 5. Confidentialité et traitement des données personnelles :

Les informations collectées via ce formulaire sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion du programme de parrainage et ne seront pas utilisées à des fins commerciales sans votre consentement.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression, ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données et à la limitation de leur traitement.

Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant par email à [curtisimmo@orange.fr](mailto:curtisimmo@orange.fr) ; par courrier à Curtis Immobilier – 32 rue Victor Hugo, 42700 Firminy

Vos données personnelles seront conservées pendant une durée de **3 ans après la dernière interaction** avec Curtis Immobilier.

Curtis Immobilier s'engage à ne pas transférer vos données à des tiers sans votre accord, sauf en cas d'obligation légale ou pour l'exécution du service demandé.

#### 6. Responsabilité :

Curtis Immobilier se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler ce programme à tout moment, sans préavis, sans que cela puisse donner lieu à un recours de la part des participants.

Curtis Immobilier décline toute responsabilité en cas de force majeure ou de tout événement échappant à son contrôle affectant le bon déroulement du programme.

**7. Loi applicable et juridiction compétente :**

En cas de litige, le consommateur peut recourir à une médiation gratuite conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation. À défaut d'accord amiable, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège social de Curtis Immobilier. La médiation peut être effectuée auprès de ANM CONSO.